

REPUBLIQUE FRANCAISE		
COMMUNE DE BONNE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	15	18
DATE DE LA CONVOCATION		
30/01/2025		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03

Séance du 3 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Yves CHEMINAL. M. Claude BALTASSAT a été élu secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN	X			Florian COQUELET		X	
Pascal BEGOT	X			Angélique VAUDAUX		X	
Catherine DENTAND	X			Angélique SCARAMUZZINO	X		
Rosanna DULLAART	X			Jérôme JUGLARET		X	
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX		X	Rémy DERAMECOURT
Sébastien COLO		X	Denis SERVAGE	Karine FOL		X	
Jacques MEYLAN	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Philippe THOMAS		X	Brice BRAYET
Claude BALTASSAT	X			Brice BRAYET	X		
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		
Pascal PINGET		X					

OBJET

Approbation du dossier de déclaration d'utilité publique du projet de RD903 entre l'A40 et l'échangeur des chasseurs

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route départementale 903 entre l'A40 et l'échangeur des Chasseurs mené par le Département de la Haute-Savoie afin notamment, de sécuriser et fluidifier le trafic, favoriser et développer les modes actifs et l'intermodalité mais aussi redonner aux riverains une meilleure qualité de vie.

Dans le but de voir aboutir ce dossier, le Conseil départemental a élaboré un dossier d'enquête publique unique en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet et des autorisations environnementales nécessaires.

L'intégralité du dossier est disponible via le lien renseigné dans l'annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Par 14 voix pour et 4 abstention (Rémy DERAMECOURT, Brice BRAYET, Chantal CADOUX par pouvoir donné à Rémy DERAMECOURT, Jean-Philippe THOMAS par pouvoir donné à Brice BRAYET)

- **PREND ACTE** de l'intégralité des documents nécessaires au dépôt du dossier d'enquête publique unique en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique et des autorisations environnementales nécessaires au

projet de la route départementale 903 entre l'A40 et l'échangeur des Chasseurs
de la Haute-Savoie ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique précité.

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire

Yves CHEMINAL

La secrétaire de séance

Claude BALTASSAT



Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).